

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology |
| Herausgeber: | Schweizerische Gesellschaft für Soziologie |
| Band: | 2 (1976) |
| Heft: | 2 |
| Artikel: | Vers une sociologie du travail social |
| Autor: | Fragnière, Jean-Pierre |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-815162 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VERS UNE SOCIOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL

Jean-Pierre Fragnière

On comprendra que la première démarche qui peut retenir l'attention d'un groupe s'interrogeant sur ce que pourrait signifier une sociologie du travail social s'analyse en termes de définition du champ, de construction de l'objet d'une sociologie du travail social.

On peut noter d'emblée que si l'on pose la question du travail social comme champ sociologique, on n'utilise pas une expression sociologique mais une "expression sociale" qui a cours dans notre société et qui désigne un ensemble de choses assez peu homogène. Il est clair, cependant, que le terme "travail social" avec tout ce qu'il recouvre fait partie de la courbe de notre culture, qu'il concerne la division du travail, l'image des métiers et des professions mais, qu'en même temps, il renvoie à un certain nombre d'écoles, de métiers, de lieux spécialisés ... qui ne sont pas les mêmes que ceux qui ont l'étiquette "architecture" ou "sociologie" et qui ne recouvrent que très partiellement ceux qui ont l'étiquette "enseignement" ou "médecine". C'est un fait évident que la plupart des travailleurs sociaux se désignent comme tels et qu'on ne peut pas les analyser indépendamment de leurs discours. Pourquoi donc ne pas affirmer d'emblée que la sociologie du travail social est la sociologie de ce que les acteurs sociaux considèrent comme le travail social? A partir de cet énoncé, il est vrai, se posent beaucoup de questions. On peut se demander pourquoi ils nomment travail social une réalité qui a d'évidentes analogies fonctionnelles avec un autre champ; pourquoi ce même concept est attribué à des éléments qui, par ailleurs, ont l'air si différents.

Tout cela conduit au problème de la validation du champ ainsi défini. Il s'agit, en fait, de définir des niveaux d'analyse et des problèmes scientifiques et non plus un champ qui appelle des questions. Evoquons, par exemple, le problème de la jeunesse, central pour nombre d'institutions qui emploient des travailleurs sociaux, ou encore le problème de l'analyse des institutions de travail social avec l'ensemble des conditions historiques de leur genèse et de leur reproduction.

Pour nous résumer, une double démarche s'impose. La première s'attacherait à reconnaître et à préciser un secteur de la réalité sociale désigné par un corps terminologique

organisé autour de la notion de travail social, en repérant l'ensemble des problèmes posés par cette désignation sociale.

La deuxième démarche conduirait à inventorier les divers problèmes scientifiques qui sont susceptibles d'être posés dans le champ ainsi repéré.

Cependant, dès lors qu'on tente de construire l'objet d'une sociologie du travail social, se pose la question des enjeux engagés dans une telle activité. En effet, un certain nombre de connaissances sociologiques sont plus ou moins compatibles avec des pratiques en cours dans le champ du travail social; telle conception de la déviance, par exemple, peut invalider nombre d'interventions de travailleurs sociaux. Ainsi, dans la mesure où la connaissance est un enjeu, celui-ci peut se manifester dans les rapports que le sociologue entretient avec les divers acteurs, non seulement le travailleur social mais aussi certains milieux politiques comme d'autres milieux intéressés. On peut à cet égard imaginer plusieurs types d'alliances; mais finalement il y a toujours un front qui se constitue plus ou moins explicitement et qui, en quelque sorte, crée certaines conditions de possibilité de la constitution d'un savoir sociologique. Le critère de constitution de ces fronts? C'est en définitive la représentation que les divers partenaires ont de la pratique du travail social et de l'opportunité de la légitimer à l'aide, en particulier, d'une connaissance sociologique.

DEVIANC ET SOCIOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL

Trop souvent le travail social est réduit, dans les analyses, à la somme des interventions à propos de diverses déviances, à tel point qu'une équation pourrait être établie entre "déviants" et "clients du travail social". Il faut d'emblée se garder d'un tel piège. Rappelons quelques idées de base. On sait que, sans s'interroger sur ce que disent les sociologues, les acteurs sociaux ont des théories et des concepts, ils expriment des jugements sur ce qui est, ce qui devrait être et ils constatent des écarts; cela va de la condamnation morale au constat d'une inadéquation technique. Il existe une formidable diversité de concepts et aussi de langages qui permettent de nommer, de différencier ces écarts. Tous ces constats d'écart ne devraient pas être rassemblés pêle-mêle sous l'étiquette de déviance.

Il est essentiel de faire intervenir l'idée de moralité et de responsabilité. Il y a des gens qui n'ont pas de travail, ce sont les chômeurs. On constate qu'ils s'écartent de la norme que représente le devoir de travail. Sont-ils pour

cela des déviants? Pas nécessairement. Il existe, par ailleurs, nombre de gens qui se trouvent dans des situations dont ils aimeraient sortir, dont ils souffrent: malades physiques, malades mentaux, handicapés, etc. Ils demandent de l'aide, ils ne sont pas déviants, ni coupables ni toujours responsables. A un autre pôle, il y a des gens que très clairement on considère comme coupables ou, en tout cas, responsables de ce qu'on appelle bien vite leur déviance.

Il faudrait tenter d'éviter de parler de déviance en général. Le mot déviance n'est pas un mot ordinaire. Il est entré dans les dictionnaires de langue française dans la seconde moitié du 20e siècle. C'est un mot lié à l'usage spécialisé de techniciens du droit, des sociologues qui mettent dans une classe logique très extensible une foule de choses qui ont uniquement en commun d'être des actes qui transgressent des règles et des normes. La nature des actes et la nature des règles transgressées peuvent être extrêmement diverses, allant du crime au suicide en passant par la faute de goût. Et il convient également de noter que, pour une même réalité, le seuil de déviance est fluctuant et variable. A partir de quel moment le chômeur au bénéfice de l'assurance-chômage devient-il déviant, s'il refuse d'accepter un nouveau travail? Le sans-logis auquel on vient de fournir un nouveau logement et qui, après quelques semaines, reçoit le congé de son propriétaire ne passe-t-il pas de l'état de victime à celui de déviant?

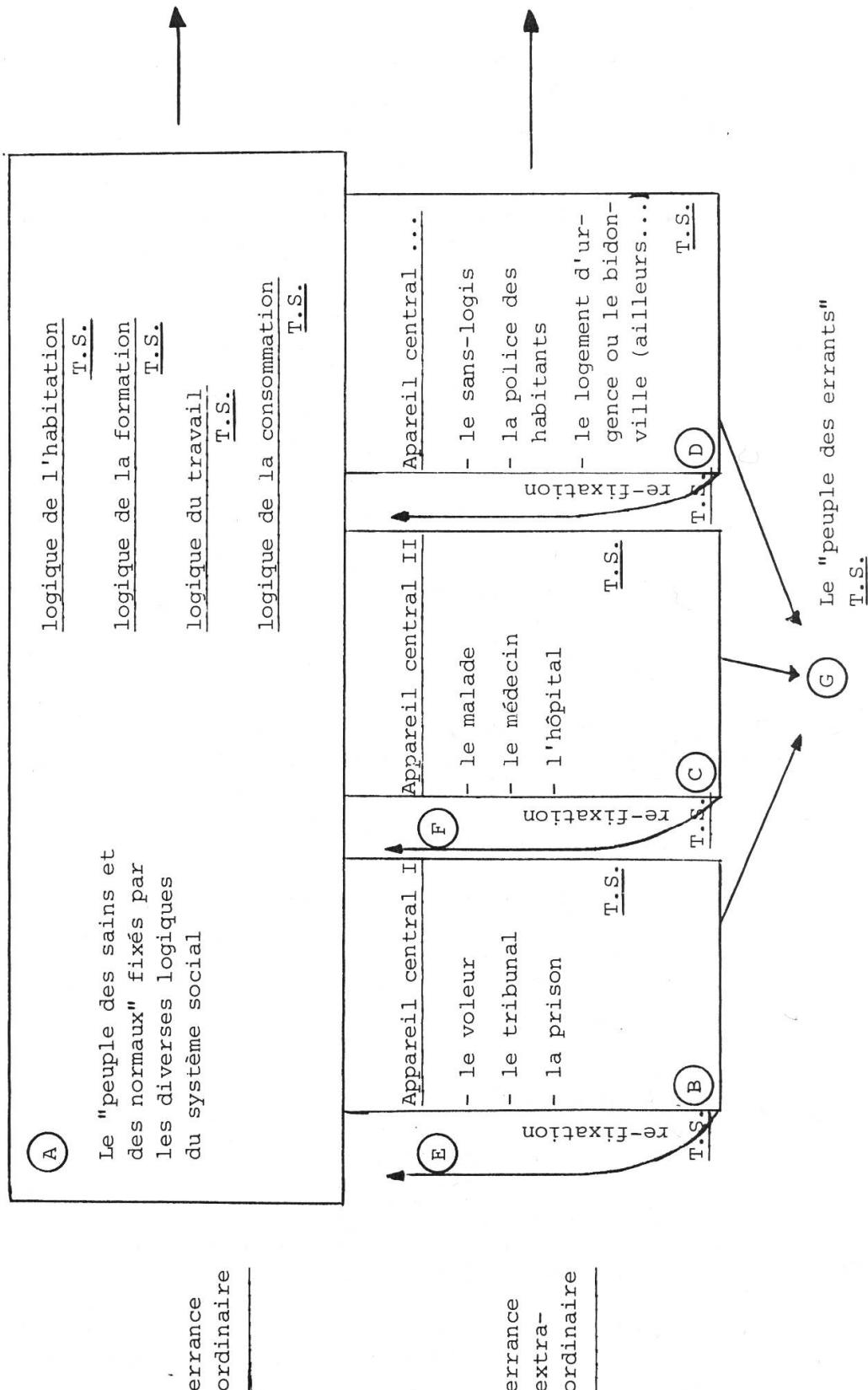
En définitive, si les "déviants" constituent une large part de la clientèle du travail social, il faut bien admettre que celui-ci s'adresse, en fait, à un ensemble de personnes qui ne portent pas toutes cette étiquette. Il faut pousser plus loin l'investigation.

LES LIEUX DU TRAVAIL SOCIAL

En esquissant un schéma d'organisation de ce qui est socialement rangé dans la catégorie "travail social", on peut ouvrir une piste susceptible de faire apparaître un certain nombre de problèmes scientifiques constitutifs d'une sociologie du travail social. Tout essai de ce type, s'il ne peut qu'être limité et réducteur, n'en est pas moins indispensable pour organiser la construction de l'objet de ce qui pourrait devenir une sociologie du travail social. Mais venons-en au fait et tentons de préciser les dimensions du modèle présenté sur le tableau de la page suivante.

Sans nier ni oublier la complexité de notre système social, on pourrait, en fonction de l'objectif particulier que nous poursuivons ici, évoquer un ensemble qu'on nommerait "le

LES LIEUX DU TRAVAIL SOCIAL



T.S. = travailleurs sociaux

peuple des 'sains' et des 'normaux'." (A). C'est, en fait, la population fixée par les diverses logiques du système social (logique du travail, logique de la consommation, logique de l'habitation, etc.). Ces logiques expriment diverses dimensions de la fixation des individus dans un système social dont on sait qu'il est organisé, hiérarchisé, conflictuel. Ce système produit des ensembles de normes dont le poids respectif correspond au pouvoir des groupes supports. Ainsi, l'existence des rapports sociaux induit des "chances inégales" pour ceux qui adhèrent à l'un ou à l'autre des systèmes normatifs, en particulier la capacité de stigmatiser les déviations est fort inégalement répartie. Ceci précise, il n'en reste pas moins que les diverses logiques de fixation doivent fonctionner avec un minimum d'efficacité: il faut que les enfants aillent à l'école, il faut que chacun ait une adresse, il faut que l'ouvrier puisse se rendre à son travail ...

Cependant, le système a ses ratés. Tous les appareils de fixation ne parviennent pas toujours à fixer et tous les individus ne se laissent pas toujours fixer. Ainsi, on voit apparaître le voleur, le malade, le chômeur, etc.

Pour ces "ratés" de la fixation ordinaire, on voit surgir un certain nombre d'institutions centrales qui ont pour tâche de diagnostiquer la déviance ou la maladie ainsi que de la traiter pour permettre une re-fixation au terme du processus (B, C, D).

Le voleur est d'abord arrêté, il est stigmatisé comme tel par le tribunal (le juge), il est puni-réeduqué (?) par la prison, pour être re-fixé socialement au terme du processus.

Le malade est stigmatisé comme tel par le médecin, il est traité à l'hôpital pour être re-fixé au terme de sa maladie, etc.

Les appareils centraux se caractérisent par:

- a) un type d'errance (nous retenons ce concept pour signifier qu'erre celui qui n'est plus fixé; d'autre part, pour les raisons indiquées plus haut, il est évident que les termes de déviant ou de malade sont insuffisants et parfois inadéquats.)
- b) une instance de diagnostic à statut élevé (le médecin, le juge).
- c) un appareil d'intervention / fixation.

Ces appareils centraux ont pour tâche d'assurer une fixation provisoire des errants qu'ils ont identifiés comme tels, mais ils doivent également envisager leur re-fixation

dans les logiques fondamentales de l'ordre social (E.F.). Si les objectifs de ces appareils sont socialement déterminés, ceux-ci sont capables de les réinterpréter dans une certaine mesure.

Ils ont à se poser le problème de leur fonctionnement en terme de réussite ou d'échec mais également en terme de coût ou d'économie. On ne peut pas rester éternellement à l'hôpital, ni en prison, ni à la charge de l'assistance ... Du moins est-ce le projet explicite de ces appareils de réduire le "temps de la prise en charge".

Deux issues sont donc possibles:

- a) un processus de re-fixation (E, F),
(on parle généralement de réinsertion sociale)
- b) une situation de marginalisation quasi inéluctable au sens où la re-fixation dans les logiques fondamentales est largement improbable. On voit ainsi apparaître une sorte "d'errance professionnelle" et se constituer ce qu'on pourrait appeler le "peuple des errants", appelant la mise en place de nouvelles instances de fixation (G).

On voit se dessiner ainsi au moins deux types d'errance. La première qui se manifeste surtout en (A) résulte essentiellement du fonctionnement de certains mécanismes des transactions inter-individuelles où les enjeux sociétaux sont fort restreints. On voit se produire une sorte de marginalisation ordinaire. Elle est très importante par rapport à l'autre, dans des champs où se passent des "choses pas très normales" qui, si elles prenaient une grande ampleur, pourraient devenir gênantes, facteurs de désordre et d'imprévisibilité, sans qu'il y ait cependant nécessairement lieu de créer des institutions spécialisées. Et puis, il y a cette errance lourde, celle qui est prise en charge par les institutions spécialisées, les appareils centraux y compris l'errance résiduelle à la sortie de ceux-ci.

POSITIONS DU TRAVAIL SOCIAL

On peut dès lors repérer les positions occupées par le travail social et tenter de les illustrer en évoquant des pratiques et des institutions caractéristiques.

- I. Le travail social est chargé de contrôler (parfois de prévenir) les errances ordinaires qui peuvent apparaître en (A). Cela correspond à l'activité de nombre de services polyvalents relativement indépendants ou d'organismes de promotion ou d'animation (distribution de secours, gestion d'un endettement difficile, assistance sociale scolaire ... pour prévenir les absences).

- II. Le travail social peut être appelé à prendre en charge un certain nombre de dysfonctions. Cette tâche est le plus souvent remplie par des services spécialisés (des services distribuant des repas à domicile jusqu'à certains types d'intervention sociale auprès des immigrés).
- III. Le travail social assume un certain nombre de tâches dépendantes dans les appareils centraux (B, C, D), sur la base d'un état déterminé de la division du travail. On sait que les hôpitaux, les prisons, les services d'assistance se sont attachés des travailleurs sociaux pour: "faire le diagnostic social", "assurer les contacts avec la famille", réaliser des enquêtes sociales, etc.
- IV. Le travail social assume une large part des tâches de refixation / resocialisation à la sortie des appareils centraux (E, F). On pensera ici aux services de patronage, à certains services sociaux d'institutions psychiatriques, etc.
- V. Le travail social se voit confié une grande partie des tâches de gestion du "peuple des errants". Partageant ce travail avec la police et des organisations internes à la marginalité, c'est l'activité que réalisent certains services de tutelle ou des services sociaux privés relativement spécialisés (ex. organismes spécialisés dans le traitement des toxicomanes) (G).

Notons, à ce stade, que le fait de construire cette typologie peut apparaître trompeur. Il renvoie en tout cas à la nécessité d'une analyse approfondie de l'ensemble de l'appareil de travail social. En effet, une même institution peut intervenir à plusieurs niveaux, la pente des institutions étant, dans les problèmes qui nous occupent, de "suivre le client". On voit du reste apparaître en filigrane tout un débat sur la division du travail et des responsabilités; on pourrait même parler à un certain point de vue d'une division du marché des errants.

Enfin, on ne peut manquer de constater que l'ensemble des lieux où se fait le travail social correspond étroitement à un autre ensemble, celui que constituent les équipements collectifs, sans qu'il y ait cependant une totale identité. On voit s'ouvrir un champ d'analyse aussi vaste que significatif, qui aurait à étudier les rapports entre le quadrillage social par les équipements collectifs et la vaste entreprise de fixation des errants que constitue le travail social.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes qui peuvent être repérés sur la voie d'une sociologie du travail social. Il est bien certain que seule la mise en oeuvre concrète de l'analyse permettra de les préciser ou de les dépasser.

Jean-Pierre Fragnière
Ecole d'Etudes Sociales
et Pédagogiques
Case 152
1000 Lausanne 24

DISKUSSIONSBEITRAG ZUM ARTIKEL
VERS UNE SOCIOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL

Dieter Hanhart

Eines der hauptsächlichsten Stichwörter in der aktuellen Diskussion um die Funktion der Sozialarbeit ist - wie auch der Artikel von Jean-Pierre Fragnière zeigt - dasjenige der "Kontrolle". Den kontrollierenden und damit erhaltenen Kräften stehen jedoch in jeder Phase der gesellschaftlichen Entwicklung die verändernden "expandierenden Kräfte" gegenüber, deren Ziel darin besteht, das "Feld der tolerierten Norm" zu erweitern.

Daraus ergibt sich als weitere Fragestellung der von Fragnière geforderten "analyse approfondie" die Frage nach dem Wechselspiel der "kontrollierenden" und "expandierenden" Kräfte - wobei dem Problem der bestimmenden Randbedingungen grosses Gewicht beigemessen werden muss. Von besonderem Interesse ist dabei die Untersuchung der Frage, wo in der Gesellschaft die betreffenden Kräftefelder (kontrollierende resp. expandierende) situiert sind, über welche Macht sie verfügen und mit welchen Strategien sie arbeiten.

Dieter Hanhart
Sekretär der Schweizerischen
Arbeitsgemeinschaft der
Schulen für Sozialarbeit
Neptunstrasse 14
8032 Zürich

PRENDRE EN CONSIDERATION LA PROBLEMATIQUE DE LA FAMILLE
DANS UNE SOCIOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL

Marcel Fallet

Le travail social ou plus exactement les travailleurs sociaux sont constamment confrontés aux problèmes familiaux de tous genres d'une part; d'autre part, la famille reste aujourd'hui encore l'une des institutions qui constitue la base même de notre système social.

Je ne pense pas que le nouveau droit de la famille en préparation changera notablement notre conception d'une institution si fondamentalement intégrée au plus profond de nous-mêmes.

Je tiens la thèse suivante pour essentielle:

La relation homme-femme est structurante de la société urbaine et bien que cette relation soit le pivot du fonctionnement des structures de notre société, tout est fait pour que cette relation et son développement soit constamment mis en échec.

Au vu des conséquences produites, le système social actuel se voit dans l'obligation de mettre en place toute une organisation de remplacement, de soutien, d'aide ...

C'est ainsi que l'on s'interroge sur le divorce, la séparation, le placement familial et institutionnel, la création de foyers de toutes sortes. On constate l'émergence, en Suisse, du mouvement dit de thérapie familiale, on voit se multiplier les consultations conjugales, etc..... Souvent à l'origine des déviances, la famille, en tant que telle, fait partie du champ de connaissances du travailleur social; à ce titre, elle doit avoir une place privilégiée dans ce cadre de réflexion.

Marcel Fallet
Institut d'études sociales
28, rue Prévost-Martin
1211 Genève 4

